

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-8-1

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

ASECOHR INDIVIDUALISATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE 2021 APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Résumé : Il est proposé l'allocation d'une subvention de 220 000 € à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin, ainsi que l'approbation de la convention pour le versement de la subvention

Lors de sa séance budgétaire du 15 février 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a inscrit un crédit de 220 000 €, au titre de l'exercice 2021, en faveur de l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin (ASECOHR). Je vous rappelle que la Collectivité européenne d'Alsace est appelée à verser une subvention d'équilibre à l'ASECOHR, conformément à l'article L 3123-25 du Code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé d'attribuer une aide financière départementale de 220 000 € à l'ASECOHR qui sera versée comme suit : 50 % en début d'exercice, le solde au cours du deuxième semestre sur présentation des pièces justificatives. La dépense étant prélevée au chapitre 65 nature 65748 opération P001O005 tranche P001O005T2 (3224-65-65748-031).

Il vous est également proposé d'approuver la convention pour le versement de cette subvention, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY